



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Mars 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023/03

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SICTOM - TRIOR (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères) à la suite d'une démission

Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO – Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les nouvelles règles issues de l'article 43 de la loi « NOTRE », n° 2015-991, du 7 août 2015 et de l'article 31 de la loi « Engagement et proximité », n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 ayant modifié le C.G.C.T., notamment sur la fin de possibilité pour une personnalité sans mandat électif à siéger au sein des Syndicats ;

Vu les statuts du S.I.C.T.O.M. - T.R.I.O.R ;

Considérant la démission de Monsieur Xavier GERARD en sa qualité de Conseiller municipal, il convient donc de modifier la délibération N°19/2020 du 19 Juin 2020 ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, le vote à main levée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DESIGNE**, S. BIELLO (21 pour, 1 abstention), et G. WECKMANN, (21 pour, 1 abstention) délégués titulaires, et P. MERLET (21 pour, 1 abstention), et J.P ARNAU (21 pour, 1 abstention), délégués suppléants.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 04/04/2023
Publié le : 04/04/2023
Exécutoire le : 04/04/2023

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,



Silvio BIELLO